



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au sous-sol de l'église St-Antoine-Daniel le 10 juillet 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

37, chemin du Bocage (lots 5 136 561 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une emprise au sol de 126.69 mètres carrés et l'ajout d'un 2^e étage dans le cadre d'un projet d'agrandissement du garage isolé alors que l'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une superficie maximale de 100 mètres carrés et un maximum de 1 étage pour un garage isolé

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 7 juillet 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 22 juin 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA